

Guide des constructions
page 3



ADMINISTRATION COMMUNALE
SALLE POLYVALENTE

L'Etat des Bois

Le village fait
peau neuve
page 11

Edition
05/2023

Communication

Retrouvez toute l'actualité de la Commune sur le site et les réseaux sociaux suivants :



www.chavannes-des-bois.ch



le groupe et la page **Commune de Chavannes des Bois**



le compte **chavannes_des_bois**

Agenda mai - décembre 2023



Chavannes-des-Bois



www.chavannes-des-bois.ch

16-17.06.2023	Pop up Safran Cuisine
22.06.2023	Rencontre des aînés
27-30.07.2023	Concours hippique
20.08.2023	Brunch de la rentrée
01-02.09.2023	Food Trucks des Bois
31.10.2023	Apéro Halloween
04.11.2023	Fête d'Halloween
01.12.2023	Décoration du sapin
09.12.2023	Fête de Noël

Terre Sainte



www.terresainte.ch

07.05.2023	Marché artisanal de Mies
14.05.2023	Concert printanier, Coppet
24-25.06.2023	Régates Critérium, Founex
23-24.06.2023	Fête lacustre, Mies
24.06.2023	Fête de la musique, Coppet
30.06.2023	Fête du village, Tannay
29.07.2023	Jazz au château, Tannay
01.08.2023	Fête du 1er Août, Mies
11-12.08.2023	Fête du lac, Coppet
17-27.08.2023	Variations musicales de Tannay
31.08-22.09.2023	Casanova, Coppet

Impressum

Date	Mai 2023
Edition et rédaction	Municipalité de Chavannes-des-Bois
Mise en page	Keri Anderson Sparks
Relecture	Jean-Luc Planté
Publicité	Pour plus d'informations, contactez k.sparks@chavannes-des-bois.ch

Editorial



Chères Chavannues, chers Chavannus,

L'hiver 2022-2023 a été caractérisé par une sécheresse exceptionnelle, qui, hélas, n'a pas fait le bonheur de ceux qui pratiquent les sports d'hiver.

Avec l'arrivée de la belle saison, ce manque d'eau pourrait à nouveau nous obliger à prendre des mesures exceptionnelles comme cela s'est produit durant l'été 2022. C'est pourquoi les communes de Terre Sainte comptent sur la responsabilité individuelle de chacun d'entre nous pour contrer ce phénomène météorologique en utilisant avec parcimonie l'eau potable dans notre vie quotidienne. Une attention particulière doit être portée à l'utilisation des arrosages automatiques durant les mois les plus chauds. Ils doivent être programmés pour une consommation judicieuse et optimisée. A la page 14 de ce journal, vous découvrirez également que la sécheresse n'est pas la seule raison de la pénurie d'eau de l'été dernier.

Par ailleurs, l'arrivée des beaux jours réveille aussi l'envie de rafraîchir, ou même de transformer, nos maisons et nos espaces extérieurs. Rénover la cuisine, le parquet ou pourquoi pas construire une piscine dans le jardin font souvent partie des projets printaniers, et c'est bien compréhensible.

Mais saviez-vous que tous les travaux de rénovation ou de construction, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur des habitations, doivent être annoncés à l'administration communale. Ce n'est que de cette manière que le service public peut garantir que les normes de sécurité et de protection de la santé en vigueur seront respectées, ceci dans le but de protéger à la fois le maître de l'ouvrage et les corps de métier intervenant sur le chantier. A la page 3, vous trouverez ainsi quelques indications explicatives sur les démarches administratives à suivre en fonction de la nature des travaux que vous envisagez de réaliser.

D'autres sujets d'intérêt pour la collectivité vous attendent dans cette nouvelle édition de *L'Echo des Bois*. Je vous souhaite une bonne lecture et je me réjouis d'ores et déjà de vous rencontrer lors des prochains événements organisés dans notre magnifique commune !

Diego Vergani
Municipal

Construire à Cha



Avec l'été, l'envie de construire, de transformer, ou même seulement de rafraîchir les espaces intérieurs et extérieurs de nos habitations se réveille. Peut-être une nouvelle pergola dans notre jardin ou une nouvelle couleur pour les façades de notre maison? ou encore... un nouveau look pour la salle de bains ou la cuisine?

Il est utile de rappeler ici que le règlement communal impose que les travaux envisagés par un propriétaire sur son bien-fonds doivent être annoncés à l'administration communale avant leur réalisation. Selon la nature de ces travaux, une démarche administrative plus ou moins simplifiée est prévue à cet effet.

Nous passons ici en revue les principales procédures applicables sur le territoire de notre commune, afin de fournir quelques clarifications supplémentaires sur les étapes administratives à suivre lors de la réalisation d'un projet de construction.

Procédure CAMAC – mise à l'enquête publique

Cette procédure, gérée par la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC) s'applique à tous les projets de construction, sauf ceux de minime importance. En principe, tout projet de construction, tels que la création d'un nouveau bâtiment, les transformations et agrandissements ainsi que les changements d'affectation sont soumis à l'enquête publique CAMAC.

La demande de permis doit être adressée à la Municipalité. Elle est signée par le propriétaire et son mandataire. Si les exigences communales sont respectées et que la Municipalité a donné un préavis favorable, celui-ci est publié dans la *Feuille des Avis Officiels* du canton de Vaud (FAO), dans un journal local, au pilier public, ainsi que sur le site internet du canton. Le projet est mis à l'enquête publique pendant trente jours dès le lendemain de la publication dans la FAO.

Avannes-des-Bois



Durant cette période, tout citoyen peut consulter le dossier au greffe et peut, si cela lui semble justifié, faire opposition dans la mesure où le projet lèse des intérêts publics ou privés, en particulier de voisinage.

En parallèle, le canton examine le projet sur les aspects qui relèvent de sa compétence (mobilité, routes, environnement, etc.) et génère une synthèse des remarques soulevées par les départements interpellés (synthèse CAMAC). La synthèse est envoyée à la Municipalité, qui décide ensuite de l'octroi ou du refus du permis de construire. Elle informe le propriétaire, son mandataire ainsi que les éventuels opposants de sa décision.

Un recours contre cette décision est possible auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP), dans un délai de trente jours dès la date à laquelle les parties concernées ont été informées.

Procédure Dispensé d'enquête publique « art. 72d RLATC »

Cette procédure s'applique à des travaux de minime importance tels que la construction de piscines extérieures, de clôtures, de cabanes de jardin, d'abris pour voitures et autres aménagements extérieurs mineurs.

Le formulaire 72d RLATC (disponible sur le site de la commune) doit être signé par le propriétaire et son mandataire. Les formalités demandées (nombre de copies des plans, signatures des voisins, etc.) sont détaillées sur ce même document.

Si les conditions formelles et techniques sont remplies, et si la Municipalité a donné un préavis favorable, le projet est mis au pilier public pendant dix jours. En absence d'oppositions, le permis est octroyé après l'échéance de cette période.

L'Autorisation municipale

Cette procédure s'applique à des travaux légers tels que rénovations intérieures sans changements structurels (nouvelle cuisine, carrelage, sanitaires, murs non porteurs), ainsi que pour des travaux extérieurs tels que la construction de petits bâtiments d'une surface maximale de 8 m², ou d'abris vélos ouverts d'une surface maximale de 6 m². Le changement de couleur des façades d'un bâtiment doit être également autorisé selon cette procédure.

Dans le cas de projets qui pourraient léser les intérêts de tiers, la Municipalité demande la signature des voisins intéressés comme preuve de leur accord. Cela est d'autant plus important que l'autorisation municipale ne prévoit aucun moyen d'opposition.



Le STI, qui est-ce ?

Le STI, Service technique intercommunal, est un bureau privé indépendant qui fournit à certaines municipalités du district de Nyon des prestations techniques liées à la procédure d'obtention de permis de construire et d'habiter, ainsi que des prestations liées à la police de construction. Il a été créé en 1966 de l'idée du préfet et de trois syndicats du district ; une trentaine de communes, dont celle de Chavannes-des-Bois, font aujourd'hui appel à ses services.

La commune délègue ainsi à un bureau externe les tâches liées à l'étude technique des dossiers et au contrôle des travaux sur les chantiers. Le STI n'est donc pas une autorité et le pouvoir décisionnel reste en mains de la Municipalité, qui est le seul organe compétent pour octroyer ou refuser les permis dans le domaine des constructions.

ATTENTION AMIANTE !

Dans le cadre de toutes les procédures et autorisations décrites ci-dessus, nous rappelons qu'une attention particulière doit être portée en cas de travaux sur des bâtiments construits avant 1991, pour lesquels une expertise amiante avant et après travaux doit être fournie aux autorités communales.

Abattage d'arbres

Pour tout abattage d'arbres de 30 cm de diamètre et plus (largeur mesurée à 1,30 m du sol), ainsi que des cordons boisés, des boqueteaux et des haies vives, une autorisation municipale est requise. Une demande doit être soumise au moyen du formulaire disponible sur le site de la commune. Notre employé communal, M. David Oppliger, se rend sur place pour confirmer les informations fournies et pour établir la taxe de compensation si un remplacement de plantation n'est pas prévu. La Municipalité donne un préavis et, si celui-ci est favorable, la demande est mise au pilier pendant vingt jours. Si aucune opposition n'est formulée, l'abattage sera alors autorisé.



Panneaux photovoltaïques

Le formulaire pour l'installation des panneaux doit être soumis à l'administration communale dûment rempli et signé par le propriétaire et son mandataire. Les signatures des voisins directement concernés par cette installation sont également à fournir dans un but d'information et de transparence.

La Municipalité contrôle simplement la faisabilité de l'installation, puis délivre l'autorisation pour la pose. Enfin, le mandataire du propriétaire, qui doit être une entreprise installatrice agréée, devra fournir aux autorités communales une attestation de conformité des travaux effectués.

L'administration communale reste à disposition, par téléphone, par courriel ou aux horaires d'ouverture du guichet, pour tout renseignement complémentaire dont la population pourrait avoir besoin. Elle vous souhaite beaucoup de plaisir dans la conception et la réalisation de vos projets sur le territoire de notre belle commune !

Décoration du sapin

A la suite du succès de notre première édition de Décoration du Sapin en décembre 2021, nous l'avons refait le vendredi 2 décembre 2022 pour le plaisir des petits et des grands. Une jolie petite fête intergénérationnelle, avec panettone, chocolats chauds et vin chaud pour commencer les Fêtes de Noël.



Fête de Noël

Le samedi 17 décembre, nous avons pu finalement bénéficier de la Fête de Noël pour la première fois en quelques années. Le Père Noël et ses lutins étaient là pour souhaiter la bienvenue aux invités et faire en sorte que tous ressentent la magie de Noël.

Un énorme merci à l'Amicale pour leur repas délicieux ainsi qu'à l'Association des jeunes pour leur aide précieux pour le bon déroulement de la soirée, et tout particulièrement à Jessica Gauthéron pour toutes les photos.





Séisme en Turquie



Début mars, la Commune de Chavannes-des-Bois a eu l'honneur d'accueillir Eric Renaud, pompier à l'aéroport de Cointrin et en Terre Sainte, amateur de parachutisme extrême et membre de la Chaîne suisse de sauvetage (CSS).

Près de 70 personnes de la région sont venues voir la présentation au cours de laquelle, pour la première fois de sa carrière, Eric a expliqué pas à pas le chemin qu'il a parcouru depuis le moment où il a été informé du tremblement de terre en Turquie et en Syrie, le 6 février 2023, jusqu'aux moments où ses équipes ont sauvé 11 personnes des décombres en Turquie; les hauts et les bas du travail de secours; et à son retour en Suisse quand lui et ses collègues du CSS ont été accueillis avec une arche d'honneur par les pompiers de l'aéroport de Zurich.

Un homme humble qui nous a fait vivre son quotidien de secouriste. Merci Eric !



**PONY
CLUB
CENTRE
EQUESTRE
MOTTIER**

**cours pour enfants et adultes - stages pendant les vacances scolaires -
anniversaires - pension chevaux et poneys - coaching en concours**

**Pony Club
Dani, Tatou et Elora Mottier
Chemin de Chatonnay 2
1290 Chavannes-des-Bois**

**Tel 022 755 1958
Mob 079 668 4751
Email ponyclub1@bluewin.ch**

Atelier des oeufs



Environ une quinzaine de nos jeunes Chavannus, âgés entre 4 et 8 ans, se sont retrouvés pour aider à la préparation de la chasse aux oeufs villageoise et pour partager un bon goûter bien mérité !

Nous remercions nos petits artistes pour leur travail !



Chasse aux oeufs

Malgré le mauvais temps, le lapin de Pâques est quand même passé autour du bâtiment communal pour le plaisir des jeunes Chavannus. Le temps de la chasse et de l'apéro, le ciel s'est gentiment dégagé pour que tout le monde puisse profiter !



Le village fait peau neuve

Abri-bus

Avec l'arrivée du printemps, la Municipalité a décidé de procéder à plusieurs rénovations dans le village pour agrémenter les espaces communs qui font de Chavannes-des-Bois un endroit agréable à vivre. Ainsi, l'abri-bus au chemin Jules Coindet a été repeint du sol au plafond. Les anciennes vitrines ont été enlevées et un espace d'annonces publiques est désormais à la disposition des habitants. Les habitués auront aussi remarqué une magnifique boîte à livres, œuvre de notre employé communal David Oppliger, qui permettra à tout un chacun d'emprunter et de déposer les ouvrages dont il n'a plus l'usage. Nous remercions au passage Mme Frédérique Bütschi, habitante du village et bibliothécaire à Nyon, qui a spontanément offert son aide pour gérer le contenu de cette boîte et s'assurer que des livres dignes d'intérêt y soient entreposés.



Parking/bâtiment communal

Le parking du bâtiment communal a aussi été l'objet d'une profonde rénovation puisque le sentier en pavés abîmé a été réparé par l'entreprise Jordao, et des troncs d'arbre ont été placés pour empêcher les voitures de rouler sur les nouvelles plates-bandes. Le paysagiste a aussi procédé à la plantation de six arbres autour du bâtiment communal. Le choix s'est porté sur une espèce indigène, le Liquidambar styraciflua, qui a l'avantage de grandir rapidement et de fournir une ombre bienvenue par grande chaleur. Par la même occasion, une prairie naturelle a été semée sous ces arbres et les fleurs indigènes accueilleront la biodiversité propre à nos contrées. A noter que le Canton a accordé une subvention de 4'000 francs pour ces plantations.



Cimetière

Après avoir rénové les deux murs d'entrée, le portail et l'allée centrale du cimetière, notre employé communal a procédé à la deuxième partie des rénovations. Ainsi, des bacs ont été placés pour accueillir des réserves de terre et de gravier, mais aussi les déchets compostables. Entourés de charmilles, ces bacs sont plus pratiques et esthétiques que le précédent. Par la même occasion, du gravier a été déposé sur les allées latérales du cimetière et des fleurs ont été plantées pour agrémenter dignement cet espace dédié aux défunts.



Route de la Branvaude (30 km/h)

Les usagers de la route de la Branvaude, limitée à 30 km/h, ayant signalé à plusieurs reprises que les véhicules roulaient trop vite à cet endroit, la Municipalité a organisé avec la gendarmerie des contrôles de vitesse. Le nombre d'infractions étant relativement élevé, il a également été décidé de poser sept potelets supplémentaires pour freiner les véhicules en empêchant ces derniers de se croiser trop facilement. Une analyse sera menée dans quelques mois pour voir si la vitesse sera mieux respectée sur cette portion de route.

D'ici là, des contrôles inopinés seront régulièrement menés afin de dissuader ceux qui pensent gagner trente secondes sur cette route.



Découverte MEDITATION

RESPIRATIONS DETENTE RELAXATION
VOYAGE MEDITATIF TIRAGE ORACLE



SALLE COMMUNALE
CHAVANNES DES
BOIS
RDV A 20H40
20 CHF

SAVE THE DATE

LUNDI 24/04
LUNDI 5/06



REJOINGNEZ-NOUS

INSCRIPTIONS AU +41 78 218 68 65
galle@ladouceheure.CH



JORDAO

- PARCS & JARDINS -

ENTRETIEN DE JARDIN

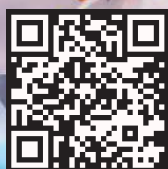
AMENAGEMENT D'EXTERIEUR

VENTE DE PLANTES

PROFITEZ !
-10%

Sur votre prochaine commande
de plantes en ligne *

Avec le CODE :
PRINTEMPS23



079.467.96.34
WWW.JORDAO-SERVICES.CH

* Sous réserve des stocks disponibles
Valable jusqu'au 30.06.2023

Moule quagga

L'été 2022 a été caractérisé par une sécheresse mémorable qui, conjuguée à des problèmes techniques, a contraint les communes de Terre Sainte à prendre des mesures exceptionnelles d'économie d'eau durant les mois de juillet, août et une partie de septembre. Dans le but d'assurer la distribution d'eau en quantité suffisante aux abonnés des SITSE, les fontaines communales ont été arrêtées et la population a été appelée à réduire sa consommation d'eau, particulièrement en ce qui concerne l'arrosage des espaces extérieurs. Grâce à un effort commun, nous avons pu éviter une pénurie d'eau potable dans notre région, et la Municipalité souhaite remercier la population de Chavannes-des-Bois pour sa participation active à cet égard.

Cela dit, pourquoi imposer une restriction d'eau, même en période de grande sécheresse, si l'eau potable de notre réseau provient majoritairement d'un bassin lacustre et offre a priori une capacité d'approvisionnement illimitée ?

Effectivement, sur une moyenne annuelle, 75% de l'approvisionnement en eau potable de Terre Sainte provient du lac, tandis que 25% est captée de sources au pied du Jura.

L'approvisionnement lacustre est rendu possible par deux stations de pompage (STAP) au lac, notamment celle de la Marjolaine à Founex et celle des Saules à Coppet.

Lors d'une inspection ponctuelle des crépines des deux STAP en juillet 2022, il s'est avéré que celles-ci, positionnées au fond du lac à environ 40 m de profondeur, étaient totalement recouvertes de moules quagga, une espèce envahissante originaire du delta du Dniepr, dans la région de la mer Noire en Ukraine. A cause de la colonisation des crépines par les moules, le débit de pompage des STAP était réduit à environ 60% de leur débit habituel.

Des études sont en cours pour trouver une solution d'entretien régulier de l'infrastructure submergée afin de pouvoir garantir à tout moment le débit de pompage tel que prévu lors de sa conception.

Cette diminution drastique de la performance de pompage, couplée avec la sécheresse pendant la période estivale, a ainsi obligé les communes à mettre en œuvre des mesures restrictives.

La moule quagga est en pleine expansion dans les eaux du lac Léman depuis 2015. Elle y est arrivée accidentellement du fait des transferts de bateaux d'un milieu à l'autre, et s'y est ainsi installée. Elle a remplacé rapidement la moule zébrée, une autre espèce indésirable présente dans le Léman depuis les années 1960.

La moule quagga survit dans des eaux froides et pauvres en nutriments. Elle fraie toute l'année et colonise les fonds du lac jusqu'à une profondeur nettement supérieure à 100 m, pouvant ainsi impacter des dispositifs de soutirage jusque-là protégés d'autres espèces envahissantes, telles que la moule zébrée.



À gauche: vue sur une crépine lors de l'inspection en juillet 2022- une petite partie de la surface extérieure a été nettoyée par le plongeur pour mieux montrer l'épaisseur de la couche de colonisation.

À droite: vue sur une partie du système de pompage ramené à la surface en avril 2023.

TCCB - Tennis Club de



Connaissez-vous le TCCB - Tennis Club de Chavannes-des-Bois ? Le TCCB a été créé en 1981 par plusieurs habitants qui souhaitaient jouer au tennis dans le village. C'est alors que le premier président du TCCB, Claude Bürer, a contacté le syndic de l'époque, Fritz Neuenschwander, pour savoir si le village avait un terrain à leur mettre à disposition.

Heureusement pour tous, c'était le cas et la construction de deux courts de tennis a pu commencer, avec un investissement initial de CHF 158'000 francs financé par le club lui-même.

Depuis ce temps-là, ce sont 79 membres qui ont fait vivre le TCCB. M. Bürer est resté président pendant quinze ans, durant lesquels le club a joué des rencontres interclub avec deux équipes, féminine et masculine.



Entre 2007 et 2022, plusieurs rénovations et agrandissements ont été réalisés, toujours par le club :

- rénovation des courts
- construction d'un couvert avec terrasse
- agrandissement de la terrasse, plantation d'arbustes et clôture
- construction d'une nouvelle terrasse et point d'eau
- construction d'un nouveau club house et réparations des courts
- agrandissement accès terrasse et clôture
- installation électrique
- réfection des courts



e Chavannes-des-Bois



Et maintenant ?

Le club est toujours aussi actif, avec diverses activités annuelles :

- tournoi "FUN"
- organisation de soirées fondue dans le club house pour les membres
- pendant l'été, les membres peuvent jouer des doubles chaque mercredi suivi de grillades au club house



On trouve aussi l'école de tennis avec Roquain Bassong, professeur international de tennis diplômé d'Etat et ex-joueur de l'équipe nationale de tennis de Coupe Davis du Cameroun.

M. Bassong donne des cours pour juniors de 6 à 18 ans pour tout niveau, des cours et leçons privés pour adultes ainsi que des camps de tennis et multisport pendant les vacances scolaires.

Pour tout renseignement complémentaire, ou si vous êtes intéressé à devenir membre du Tennis Club de Chavannes-des-Bois, vous pouvez passer au greffe prendre le flyer du TCCB et contacter l'un des membres du comité. Ils se feront un plaisir de vous donner plus d'informations.



Le saviez-vous ?

Tous les habitants du village connaissent le chemin Jules Coindet mais peu sont à même d'expliquer l'histoire de cet homme qui a marqué l'histoire vaudoise. Retour sur un personnage qui détient un record de longévité politique et dont certains descendants habitent encore dans notre commune.

Né le 29 juillet 1863 à Chavannes-des-Bois, cet agriculteur s'est très vite passionné pour la politique communale. Il devient en effet municipal à 24 ans et cumule pendant deux ans la fonction de secrétaire communal et de boursier. En 1895, il est élu syndic et ne s' imagine certainement pas qu'il va le rester durant ... cinquante quatre ans ! Cette longévité peu courante lui a valu d'être fêté en grande pompe le 7 février 1945. Décorée aux couleurs vaudoises pour l'occasion, la salle de classe du village arborait fièrement le drapeau fédéral pour accueillir l'ensemble de la population, ainsi que les plus hautes autorités cantonales. Même le général Guisan délégua un représentant, en la personne du colonel Fernand Chenevière, pour lui remettre un message et une photo dédicacée. Quant au pasteur de la paroisse, heureux d'associer l'église à cette manifestation civique, l'histoire retiendra les mots suivants :

« Vous vous êtes laissé guider par la sagesse d'en haut. Puisse Chavannes-des-Bois demeurer la terre bénie qu'elle a toujours été jusqu'ici. »



(de g. à d.):
assis: Raymond Lacroix, Marguerite Coindet, Marie Coindet, Jules Coindet, Frédéric Dietrich,
1^{er} rang: gendarme Robert Bélat de Chavannes-de-Bois, Henri Bonnard, sergent Emile
Morier-Gesaud de Coppet, Charles Ramseyer, Marc Coindet, colonel Fernand Chenevière,
Gabriel Despland conseiller d'Etat, Maurice Chenaux, François Gervais, Louis Coindet,
2^e rang: caporal Jules Pittet de Crassier, Robert Bory, Alfred Briggion, Fernand Borel,
Edouard Mingot, Gustave Dutruil, Ernest Bornet, François Chaudmontet, sergent-major
Charles-Louis Forestier de Nyon, Charles Polonceau, Etienne Vulliet, Alfred Debbue.

La photo de l'époque témoigne de ce moment historique.



Malgré ses 82 ans, Jules Coindet remercia ses collègues d'avoir organisé cette manifestation en son honneur. Le livre sur l'histoire de notre village rapporte en ces termes son discours prononcé lors de la cérémonie :

« C'est un honneur pour ma petite commune, située aux confins du canton, toute proche de Genève et de la France. Je me fais un devoir de vous adresser mes sentiments de profonde gratitude, et votre présence prouve votre attachement et votre grande amitié. Et maintenant, de la joie plein les cœurs en trinquant le verre de l'amitié. »

A noter que nous fêterons les 160 ans de cet illustre homme politique le 29 juillet prochain. Nul doute qu'il aurait souhaité que nous levions un verre de vin (vaudois) en son honneur et que nous lui fassions un clin d'œil la prochaine fois que nous emprunterons le chemin de Monsieur le Syndic Jules Coindet.



Source : Chavannes-des-Bois, des origines à nos jours (Jacqueline Luquiens-Coindet, Bernard Barbeau) Editions Slotkine 1997 ; La Côte du 11 février 2015.

Les habitants de la Commune en quelques chiffres

Le Contrôle des habitants a pour mission de fournir aux autorités et aux administrations publiques les renseignements dont elles ont besoin, y compris à des fins statistiques, au sujet des personnes établies dans sa commune.

Une des statistiques communales nous révèle par exemple que la population de Chavannes-des-Bois comptait 1028 habitants fin 2022, dont 502 hommes et 526 femmes. De surcroît, 14 personnes étaient inscrites en résidence secondaire.

On notera que la population a plus que doublé depuis 2007/8 quand de nombreux projets de construction ont vu le jour et qu'elle a presque quintuplé depuis 1980.

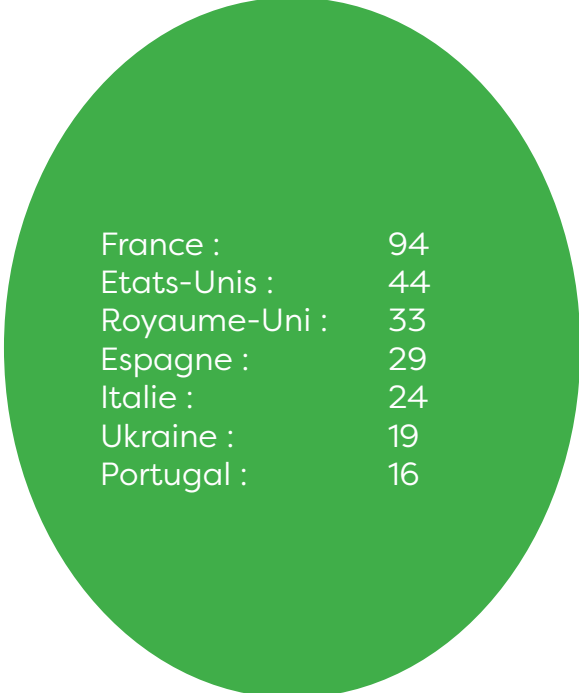
En ce qui concerne les étrangers résidant à Chavannes-des-Bois, ils représentent divers continents et 44 nationalités, dont notamment la France (94), les Etats-Unis (44), le Royaume-Uni (33), l'Espagne (29), l'Italie (24), puis l'Ukraine (19) et le Portugal (16).

Au total, la population étrangère équivaut à environ 36% des résidents, et 72 personnes sont des internationaux qui possèdent une carte diplomatique.

Le contrôle des habitants constatait encore 107 arrivées et 95 départs au cours de l'année dernière, ce qui peut paraître surprenant pour un petit village comme le nôtre, mais ce qui est probablement lié à des séjours moins longs d'une partie de la population étrangère.



Hommes : 502
Femmes : 526
Jeunes : 31% de la population



France : 94
Etats-Unis : 44
Royaume-Uni : 33
Espagne : 29
Italie : 24
Ukraine : 19
Portugal : 16

Une autre particularité de notre village, relayée dans la presse locale, voire nationale, ces dernières années concerne la présence accrue de jeunes. Au 31 décembre de l'année passée, les jeunes jusqu'à 19 ans constituaient en effet plus de 31 % de la population. Selon des articles publiés en 2021, à l'échelle du pays nous étions même la deuxième commune qui comptait le plus de résidents de moins de 15 ans.

Notons enfin que le nombre de chiens a augmenté de presque 10% depuis 2021 et que le village compte désormais 81 amis à quatre pattes.

Peu d'intérêt pour l'idée d'un parc canin

Dans le courant de l'année passée, la Municipalité a reçu plusieurs demandes de propriétaires de chien concernant la possibilité de créer un parc canin sur le territoire de la Commune.

De ce fait, afin de mieux comprendre l'intérêt d'un tel projet et vu que désormais plus de 80 chiens habitent le village, un sondage anonyme avec sept questions et une note explicative a été envoyé aux 77 propriétaires de ces amis à quatre pattes en décembre 2022.

Contrairement à ce qu'on pouvait attendre, le sujet n'a pas suscité un grand intérêt auprès du groupe cible. Ainsi, le taux de réponses n'était que de 23% et seulement une petite majorité de 53% des répondants confirmait être intéressée par l'idée d'un parc clos pour chiens à Chavannes-des-Bois.

Les raisons dans le camp des indifférents et des opposants sont multiples : les chiens sont petits et/ou âgés, les propriétaires ont un jardin et peuvent faire des longues promenades en forêt, il y a déjà des parcs canins dans la région, des potentiels conflits entre usagers/chiens, des nuisances et du bruit, la taille des parcs souvent trop petite, etc.

Vu le retour plus que mitigé, la Municipalité a décidé de ne pas poursuivre l'idée d'un parc canin telle que soulevée par quelques propriétaires. Elle est néanmoins de l'avis que ce type de projet devrait dorénavant aussi être soulevé au niveau de la région de Terre Sainte afin de trouver des solutions et des emplacements appropriés aux besoins en infrastructures sportives et de loisirs de la population (et pourquoi pas des chiens) de notre région.



Nouvelles tentes, nouvelles tables et nouveaux bancs

Vu l'âge et la fragilité des anciennes tentes utilisées pour les manifestations, la Municipalité a décidé d'acheter de nouvelles tentes plus versatiles, solides et représentant la commune par la couleur du toit!

En même temps, nous avons remplacé les vieux tables et bancs rouges par de nouveaux qui sont toujours à disposition des habitants du village pour la location.



NOUVEAU À CHAVANNES !

YAMABUSHI

ARTS MARTIAUX MIXTES

**COURS POUR
ADULTES
ET
ENFANTS
DÈS 6 ANS**

**JIU-JITSU BRÉSILIEN
KICKBOXING**

**COURS D'ESSAI
GRATUITS
DÉBUTANT(E)S
BIENVENU(E)S**

**RTE DE SAUVERNY 282
1290 CHAVANNES-DES-BOIS**



022 321 46 60

WWW.YAMABUSHI.CH



YAMABUSHI_OFFICIEL



YAMABUSHI

design: nostys.ch

Etat des finances communales

La Municipalité tient à vous informer régulièrement sur l'état des finances communales et les diverses étapes essentielles au bon déroulement du processus budgétaire.

Le préavis municipal relatif aux comptes 2022 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2022 n'a pas encore été finalisé, mais le résultat préliminaire est plutôt encourageant et la Commune va boucler dans les chiffres noirs. Vous trouverez prochainement toutes les informations inhérentes sur le site de la Commune et un résumé plus révélateur vous sera bien évidemment présenté dans la prochaine édition de *l'Echo des Bois*.

Réduction de la dette en 2022

En ce qui concerne la dette de la Commune, nous avons le plaisir de vous informer qu'elle a été réduite de 300'000 francs dans le courant de l'année. A ce jour, les emprunts communaux s'élèvent donc à 7.2 millions de francs alors que le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 a été fixé par le Conseil communal à 9.5 millions de francs.

Tandis que la Commune profitait encore de taux négatifs pour des prêts contractés en 2021, les renouvellements effectués fin 2022 commencent à peser plus lourdement dans le budget annuel. Le taux des prêts renouvelés en 2022 pour un total de 5.4 millions de francs se situe en effet entre 1,55% et 2,02%.

Dans la mesure du possible, la Municipalité envisage de réduire davantage la dette communale.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page du Conseil communal sur le site de la Commune.

La sécurisation et la rénovation du terrain de sport peuvent enfin commencer

Les quelques oppositions qui ont retardé le projet de plus de six mois ayant été levées, le projet de rénovation et de sécurisation du terrain de sport sera mené tel qu'adopté par le Conseil communal en juin 2022.

Ainsi, les travaux débuteront en août 2023 et le terrain sera praticable à partir du printemps 2024. Durant toute cette période,

il devra rester clôturé pour que la terre végétale puisse se tasser et le gazon pousser convenablement.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de l'inaugurer lors de la fête du 1^{er} Août qui aura lieu à Chavannes-des-Bois en 2024.

Une meilleure rentabilité des bâtiments communaux



Après la mise en location de l'ancien greffe et l'ouverture du magasin de La Boîte abricot en 2022, la Municipalité a signé en janvier un contrat de bail pour la mise en location de la grande salle au sous-sol de la crèche en tant que dépôt.

Nous pouvons également annoncer une très nette augmentation du taux d'occupation des divers salles et locaux du bâtiment communal en 2022, qu'il s'agisse de locations annuelles ou temporaires. Les rentrées locatives pour l'année passée ont en effet augmenté de plus de 48 % ou plus de 25'000 francs par rapport à 2021.

Compte tenu de l'inflation élevée en 2022, la Municipalité a aussi procédé fin septembre à une première indexation des loyers des bâtiments communaux en tenant compte de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) et des contrats de bail respectifs. L'augmentation des loyers pour 2023 est comprise entre 1,52% et 3,9%.

Dans le contexte d'une éventuelle pénurie énergétique, diverses mesures ont été mises en pratique afin de diminuer la consommation en électricité du parc immobilier de la Commune. Selon un décompte de Romandie Energie pour 2022, ces efforts nous ont permis de réduire la consommation énergétique respective de plus de 20% par rapport à 2021.

Toujours dans la même thématique, la Commune a dû préparer un plan de continuité des activités en cas de délestage. La démarche initiale était d'utiliser une partie de l'abri PC du bâtiment communal pour établir un point de rencontre d'urgence (PRU) selon les exigences cantonales. Or, vu que le coût estimé pour l'acquisition d'une génératrice et les travaux électriques nécessaires dépassait 31'000 francs, la Municipalité a trouvé une solution intercommunale avec les communes voisines de Tannay et de Mies. Profitant d'une directive du canton indiquant qu'il fallait un PRU par tranche de 5000 habitants, les trois communes ont décidé d'unir leurs forces et de prévoir un PRU conjoint au sous-sol du bâtiment communal de Mies. Les montants engagés par notre Commune ont ainsi pu être réduits à 6'330 francs.

Les habitants seront bien évidemment informés à l'avance des détails concernant le point de rencontre lors d'une éventuelle crise. Pour le moment, nous sommes toujours au premier niveau d'action, à savoir un appel à économiser et à réduire la consommation énergétique.

UNION SPORTIVE TERRE SAINTE



Partenariat avec



Dans le cadre de notre partenariat avec Centre Manor Chavannes, l'Union Sportive Terre Sainte offre à tous ses membres et Amis du Club la possibilité de bénéficier d'un rabais permanent sur vos achats auprès de tous les Centres Manor, selon leurs conditions respectives.

Afin de profiter de cette offre, vous devez vous procurer les cartes Cadeaux MANOR auprès du Club. Ces cartes seront disponibles sur réservation et après un délai minimum.

Votre commande doit parvenir à l'USTS (par courrier, email ou directement sur le site de l'USTS www.usts.ch sous «Contact» par tranche de CHF 200.-, CHF 500.- ou CHF 1'000.- (ou multiple).

Ces cartes seront à retirer du le jeudi entre 17h00 et 19h00 contre paiement de 90% de la valeur de la carte (soit CHF 450.- pour une carte de CHF 500.-).

**Les cartes Manor sont aussi disponibles au greffe
communal de Chavannes-des-Bois**



Forum des jeunes

A la demande des communes de Founex, Coppet et Commugny, Espace Prévention a effectué un sondage auprès des jeunes de Terre Sainte pour analyser leurs besoins. A la suite de ce sondage, le vendredi 3 février, il y a eu un forum à la Baraka à Commugny avec la participation de quelques municipalités, notre Association des Jeunes ainsi que le TSP (travailleur social de proximité) pour discuter de différents sujets comme l'espace public, les infrastructures, l'événementiel, les activités, transports, école, emplois. Nous attendons l'analyse de ce forum par Espace Prévention.



Quelques notes de musique



La Municipalité a le plaisir d'annoncer que notre commune s'est dotée d'un piano, installé dans le foyer du bâtiment communal. La musique étant intergénérationnelle et source de plaisir, elle permet toujours d'assurer la convivialité de moments de partage.

Ce piano sera donc disponible à la location lorsque les Chavannos loueront la salle polyvalente ou le foyer. Il permettra également d'animer les différents événements qui ponctuent régulièrement la vie du village et, pourquoi pas, d'envisager de petits concerts.

Du nouveau dans le règlement de police

Lors de chaque édition, plusieurs articles du règlement de police sont mis en exergue pour rappeler certaines règles à la population.

Dans sa séance du 20 mars dernier, le Conseil communal a adopté une modification du règlement de police tel que proposé par la Municipalité. Afin de simplifier cette procédure, le Canton a donc légiféré et introduit la LAOC et a donné une nouvelle compétence aux communes en matière d'amendes d'ordre, qui permet notamment d'interpeller le contrevenant et d'encaisser immédiatement le montant en cas de littering (salissures et abandon de déchets) notamment.

Les contraventions suivantes sont désormais passibles d'une amende d'ordre au sens de la loi du 29 septembre 2015 sur les amendes d'ordre communales (LAOC) et selon la procédure prévue à l'article 8 de cette loi :

- a) sur le domaine public ou ses abords :
 1. uriner, 200.- frs
 2. cracher, 100.- frs
 3. déposer, répandre ou déverser des excréments humains ou animaux, ou ne pas ramasser des excréments de personne ou animaux placés sous sa responsabilité, 150.- frs
 4. abandonner de façon non conforme ses déchets sur la voie publique, 150.- frs
 5. utiliser des sacs à ordures autres que ceux agréés par la Municipalité, 150.- frs
 6. utiliser un point de collecte des déchets en dehors des horaires prescrits, 100.- frs
 7. incinérer des déchets ailleurs que dans des installations d'élimination, 200.- frs
 8. introduire des matières indésirables dans les déchets destinés au recyclage, 150.- frs
 9. utiliser l'infrastructure pour éliminer des déchets non produits sur le territoire communal, 150.- frs
 10. mélanger des déchets devant faire l'objet de tri sélectif, 150.- frs
 11. apposer des affiches en dehors des endroits prévus à cet effet, 150.- frs

- b) dans un cimetière ou un columbarium :
 1. circuler, stationner des véhicules automobiles sans autorisation, 60.- frs
 2. déposer ou planter sur une tombe sans autorisation, 100.- frs
 3. introduire des chiens ou d'autres animaux, 70.- frs

En plus des organes de police, les agents de sécurité publique (ASP) et le personnel communal assermenté et formé conformément à la législation cantonale précitée sont compétents pour infliger les amendes d'ordre réprimant les infractions énoncées ci-dessus.

Le règlement de police est disponible sur le site www.chavannes-des-bois.ch dans le menu "administration".

Infos sur l'Administration communale

Contact

Administration communale
Route de Sauverny 282
CH-1290 Chavannes-des-Bois
Tel: 022 755 28 18

greffe@chavannes-des-bois.ch
www.chavannes-des-bois.ch

Horaires d'ouverture

Mardi 14h à 19h
Mercredi 8h30 à 12h
Jeudi 7h30 à 11h30

Déchetterie

Horaires

Lundi	Matin fermé - 13h30 à 18h30
Mardi	9h à 11h45 - 13h30 à 18h30
Mercredi	9h à 11h45 - 13h30 à 18h30
Jeudi	9h à 11h45 - 13h30 à 18h30
Vendredi	Matin fermé - 13h30 à 18h30
Samedi	9h à 18h non-stop

Nous fêtons les naissances suivantes :

Noémie Monod	30.10.2022
Esther Proveaux	16.11.2022
Ilona Matray	7.12.2022

Alexandra Baud a rejoint notre commune en novembre 2022 en tant que technicienne communale avec un taux d'activité de 60%. Au bénéfice d'un diplôme d'architecte de la Haute Ecole d'art et de design (HEAD) de Genève, Alexandra a poursuivi sa formation en obtenant une certification de chargée de sécurité en protection incendie en 2021. Son expérience professionnelle a débuté en 1997. Elle a travaillé pour plusieurs bureaux d'architectes à Genève et aussi comme indépendante, essentiellement pour de la direction de travaux. Alexandra connaît bien notre village puisqu'elle y a vécu durant son enfance avant de s'établir à Coppet. Grâce à ses compétences professionnelles et personnelles, Alexandra s'est parfaitement intégrée dans l'équipe.

Elle gère, avec la Municipalité, tous les dossiers de construction et de rénovation réalisés dans notre commune, ainsi que les projets liés aux bâtiments communaux.



Dernières décisions du Conseil communal

Dans sa séance du 10 octobre 2022

- D'adopter le préavis municipal 03/2022 : arrêté d'imposition 2023, soit
- 1. D'arrêter le taux d'imposition 2023 à 68% de l'impôt cantonal de base pour l'impôt sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques, l'impôt spécial dû par les étrangers, l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales et l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui gèrent une entreprise ;
- 2. De reprendre les autres articles de l'arrêté d'imposition sans modification.
- D'adopter le préavis municipal 04/2022 relatif à la Convention pour la gestion et l'exploitation de la déchetterie intercommunale de Commugny, Tannay, Chavannes-des-Bois.

Dans sa séance du 12 décembre 2022

- D'adopter le préavis municipal 05/2022 - Budget 2023 avec l'amendement suivant : Ligne 450.3810 - de CHF 14'500.- à CHF 0.-. Par conséquent, le solde du budget se monte en recettes à CHF 22'995.-
- D'adopter le préavis municipal 06/2022 : remplacement du tracteur communal.
- D'adopter le préavis municipal 07/2022 : adoption d'un nouveau règlement communal relatif aux émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

Dans sa séance du 20 mars 2023

- D'adopter le préavis municipal 01/2023 relatif à l'étude d'un projet de fusion des huit communes de la région de Terre Sainte et son financement, soit :
- 1. D'approuver la démarche en vue d'une étude de fusion entre les huit communes de Terre Sainte ;
- 2. D'adopter le budget prévisionnel pour l'étude de fusion et accorder à la Municipalité un crédit de CHF 6'672.20 représentant sa contribution financière pour cette étude (montant de la subvention de l'Etat déduite) ;
- 3. De prélever ce montant sur la trésorerie courante et de l'amortir en fonction des charges payées.
- D'adopter le préavis municipal 02/2023 relatif à l'adaptation du règlement de police, soit :
- 1. D'ajouter l'annexe 1 au règlement de police.

Les séances du Conseil communal sont publiques et les prochaines sont prévues les lundis 26 juin, 9 octobre et 11 décembre au bâtiment communal à 20h.

Retrouvez toutes les informations et documents du Conseil (ordres du jour, préavis, procès-verbaux des séances, extraits) sur le site internet de la Commune [www.chavannes-des-bois.ch/Officiel/Conseil communal](http://www.chavannes-des-bois.ch/Officiel/Conseil%20communal)).